

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 590 Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire du stade de la Légion Saint-Michel de la rue Olivier-de-Serres (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire du stade de la Légion Saint-Michel de la rue Olivier-de-Serres (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

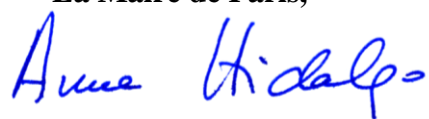
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque rappelant l'existence et l'histoire du stade de la Légion Saint-Michel de la rue Olivier-de-Serres (15e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En ces lieux se trouvait le stade de la Légion Saint-Michel. Le 5 mai 1918, l'Olympique de Pantin et le Football-club de Lyon disputaient la première finale de la coupe de France de football. Alors que la grande guerre n'est pas encore finie, le trophée est dédié à Charles Simon, dirigeant sportif mort au front en 1915. L'initiative de cette plaque revient aux élèves de CM2 de l'école de la rue Saïda.».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO